

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2015**

Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Étaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - M. REAU - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - Mme GAUTRON - M. FOIREST - Mme TROUILLET - M. DRIANCOURT - Mme FERREIRA - M. GENSE - Mme BRASSART - M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - M. RAVAUD - Mme DUBOS - Mme CLOOTS - Mme HERLEM (partie à 9 heures 05 sans laisser de pouvoir) - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: M. DEPATIN représenté par M. CHAYET - M. PYCK représenté par M. APARICIO - Mme TURQUET représentée par M. REBEYROLLE

Secrétaire de séance : Mme AGOSTINHO ONOFRE élue à l'unanimité,

En exercice : 29 Présents : 26 Pouvoirs : 3 Votants : 29,
28 à partir de 9 h 05

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Décisions du Maire

Décision 2015-001 du 19 janvier 2015: Contrat avec la Société DEKRA Industrial SAS pour la vérification des installations électriques et gaz des bâtiments communaux

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat pour la vérification réglementaire des installations électriques et gaz des bâtiments communaux n° 2014 0501 5720 version 1 entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et DEKRA Industrial SAS représenté par Monsieur Alain VIOLET, dûment habilité à cet effet.

ARTICLE 2 :

Précise que ce contrat a pour but d'assurer la vérification réglementaire annuelle des installations électriques et gaz des bâtiments communaux.

Le montant des vérifications par type de site est indiqué sur le tableau joint à la décision.

ARTICLE 3 :

Précise que ce contrat est passé pour trois ans à compter du 15 janvier 2015 et il se renouvellera automatiquement par reconduction expresse dans la limite de 1 fois et jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce, moyennant préavis d'au moins 3 mois par lettre recommandée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-002 du 28 janvier 2015 : Spectacle « Correspondances » : fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs d'entrée au spectacle comme suit :

- 10 € par personne tarif plein
- 8 € par personne tarif réduit.

Le tarif réduit de 8 € est applicable aux demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes de moins de 18 ans, *sur présentation d'un justificatif*, et le tarif plein de 10 € à toute autre personne.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-003 du 28 janvier 2015 : Spectacle "Mozartement Vôte" fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs d'entrée au spectacle comme suit :

- 15 € par personne en plein tarif
- 8 € par personne en tarif réduit.

Le tarif réduit de 8 € est applicable aux demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes de moins de 18 ans, *sur présentation d'un justificatif*, et le tarif plein de 15 € à toute autre personne.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-004 du 28 janvier 2015 : Tarification des concession funéraires

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'appliquer à compter du 1^{er} mars 2015 de nouveaux tarifs pour les concessions funéraires ci-énoncées :

- 15 ans : 120 €
- 30 ans : 240 €

ARTICLE 2 : De fixer les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} mars 2015 comme suit :

Concessions	Tarifs applicables au 1^{er} mars 2015
Cinquantenaire	400 €
Trentenaire	240 €
15 ans	120 €
Cellule columbarium (30 ans)	1800 €
Renouvellement columbarium (30 ans)	300 €
Cavurne (30 ans)	140 €
Taxes	Tarifs applicables jusqu'au 28 février 2015
Inhumation à partir du 2 ^{ème} corps (pas d'inhumation pour le 1 ^{er} corps qui entre dans la concession)	20 €
Inhumation d'urne	Gratuit
Exhumation	20 €
Caveau provisoire	
Droit d'entrée	5 €
Indemnité journalière	1 €
Redevance	Tarif applicable jusqu'au 28 février 2015
Redevance de dispersion des cendres	60 €
Vacations de police	22,50 €

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Trésorière Principale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2015-0002 URBANISME – CONSTRUCTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE CHEMIN DES PRÈS DE THURY – PERMIS DE CONSTRUIRE : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 1 contre (M. GENSE)

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire à signer et à déposer le permis de construire relatif à la construction d'une aire d'accueil des gens du voyage, ainsi que l'ensemble des actes et documents afférents à ce projet.

2015-003 OPERATION FONCIERE - VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SIS 29, RUE DE PARIS – 1 AVENUE CARNOT - ACCORD DE PRINCIPE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 19 voix pour, 1 contre (Mme CLOOTS), 9 abstentions (MM. GENSE – JUEN – Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'approuver la mise en vente de gré à gré de la maison d'habitation sise 29, rue de Paris, 1 avenue Carnot, cadastrée AC n°423 ;

Article 2 :

De Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**2015-004 URBANISME - INSTAURATION DE LA TAXE FORFAITAIRE SUR LA
CESSION À TITRE ONÉREUX DES TERRAINS DEVENUS
CONSTRUCTIBLES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 10 abstentions (MM. GENSE – JUEN – Mme CLOOTS - Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article 1^{er} :

D'instituer sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles à hauteur de 6.6% du prix de la cession.

Article 2

De dire que la présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1er jour du 3ème mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant cette date.

**2015-005 TRAVAUX - CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES
RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
D'ORANGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES
RÉSEAUX AÉRIENS DE LA RUE BASSE DE LA VALLEE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté,

Article 2 :

D'accepter les termes de la convention proposée par ORANGE N° 54-14-00039381 relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques rue Basse de la Vallée,

Article 3 :

D'autoriser Madame Le Maire à signer la dite convention.

2015-006 TRAVAUX - CONVENTION D'HEBERGEMENT RELATIVE A LA POSE DE RECEPTEUR DE TELE-RELEVE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 7 abstentions (Mme CLOOTS - Mmes TURQUET – MORTAGNE – MM PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'accepter les termes de la convention proposée par Dolce Ô Service, filiale de Lyonnaise des Eaux, relative à la mise en place du matériel de télé-relève,

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

2015-007 VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LA REFECTION DE LA RUE DE LA FERME DE MOURS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté,

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil Général du Val d'Oise pour les travaux de réfection de la rue de la Ferme de Mours (rue qui dessert le collège Jacques MONOD et le groupe scolaire Jean ZAY),

Article 3 :

De dire que les crédits seront inscrits en investissement sur l'imputation au BP 2015.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame Le Maire à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2015-008 VOIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL-D'OISE POUR LA REFECTION DE LA RUE VOLTAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté,

Article 2 :

De décider de présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil Général du Val d'Oise pour les travaux de réfection complète de chaussée sur la rue Voltaire (entre la rue Michelet et le futur Complexe Sportif),

Article 3 :

De dire que les crédits seront inscrits en investissement sur l'imputation au BP 2015.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame Le Maire à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2015-009 TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE POUR LA REHABILITATION DU MONUMENT AUX MORTS PLACE GUY MOQUET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté,

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Conseil Général du Val d'Oise pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique communal non protégé,

Article 3 :

D'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2015-010 TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTERE DE LA DEFENSE POUR LA REHABILITATION DU MONUMENT AUX MORTS PLACE GUY MOQUET

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1^{er} :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté,

Article 2 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre du dispositif d'aide aux collectivités territoriales mis en place par le Ministère de la défense pour la rénovation des Monuments et Plaques,

Article 3 :

D'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2015-011 SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (C.L.I.S) A BEAUMONT-SUR-OISE

Le Conseil municipal Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver le principe de remboursement par la commune de résidence des frais de scolarité des enfants scolarisés en CLIS à l'école Jean Zay de Beaumont-sur-Oise, selon les tarifs votés par l'Union des Maires du Val d'Oise.

Article 2 :

D'appliquer le tarif extérieur de la grille des tarifs périscolaires et extrascolaires de la commune pour les enfants des villes voisines scolarisés à la CLIS de l'école Jean Zay et fréquentant les activités périscolaires.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de prise en charge des frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures inscrits en CLIS à l'école Jean Zay.

Article 4 :

De dire que les recettes sont inscrites aux budgets des exercices concernés.

2015-012 AFFAIRES SOCIALES - BOURSE COMMUNALE ANNEE 2014/2015 : MONTANT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'accorder au titre de l'année scolaire 2014/2015 une bourse communale de 60€ pour le taux 2 et 90€ pour le taux 3 par élève, aux collégiens et apprentis domiciliés à Beaumont-sur-Oise et remplissant les conditions pour bénéficier d'une bourse départementale d'étude.

Article 2 :

D'imputer la dépense au budget – VILLE, compte 6714 – bourses et prix.

2015-013 FINANCES – BUDGET 2015 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil municipal,

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

2015-014 FINANCES - ASSOCIATIONS : AVANCES SUR SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

Décide :

Article 1er :

D'adopter la demande d'avance de 6 000 euros sur la subvention annuelle 2015 attendue au bénéfice du Comité d'œuvres Sociales

Article 2 :

D'adopter la demande d'avance de 54 250 euros pour l'association Le Phare conformément à la convention signée par les deux parties,

Article 3 :

De dire que les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2015.

2015-015 RESSOURCES HUMAINES - RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 1 contre (Mme CLOOTS) 3 abstentions (MM. GENSE – JUEN – M. JOB),

Décide :

Article 1er :

D'adopter le ratio à 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois à compter du 01^{er} mars 2015 :

FILIERES/CADRES D'EMPLOIS
FILIERE ADMINISTRATIVE
Cadre d'emplois des Attachés
Cadre d'emplois des Rédacteurs
Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs
FILIERE SPORTIVE
Cadre d'emplois des Educ. A.P.S
FILIERE CULTURELLE
Cadre d'emplois des Bibliothécaires
Cadre d'emplois des Adjointes du Patrimoine
FILIERE SOCIALE
Cadre d'emplois Educ. Jeunes enfants
Cadre d'emplois des ATSEM
FILIERE ANIMATION
Cadre d'emplois animateurs
Cadre d'emplois des Adjointes d'animation
FILIERE TECHNIQUE
Cadre d'emplois des Ingénieurs
Cadre d'emplois des Techniciens
Cadre d'emplois des Agents de maîtrise
Cadre d'emplois des Adjointes Techniques

Article 2 :

De modifier en conséquence le tableau des effectifs au 01^{er} mars 2015.

**2015-016 RESSOURCES HUMAINES - RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE :
CINEMA LE BEAUMONT PALACE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 1 contre (Mme CLOOTS) 3 abstentions (MM. GENSE – JUEN – M. JOB),

Décide :

Article 1er :

D'adopter le ratio à 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois à compter du 01^{er} mars 2015 :

FILIERE CULTURELLE
Cadre d'emplois des Adjoints du Patrimoine

Article 2 :

De modifier en conséquence le tableau des effectifs au 01^{er} mars 2015.

**2015-017 RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 4 abstentions (MM. GENSE – JUEN – Mme CLOOTS - M. JOB),

Décide :

Article 1er :

De créer les postes de :

Filière	Grade	Nombre	A compter du	Temps
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	01/06/2015	TC
Technique	Ingénieur Principal	1	01/03/2015	TC
Technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	01/03/2015	TC
Médico-sociale	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	01/09/2015	TC

Article 2 :

De supprimer le poste de :

Filière	Grade	Nombre	A compter du	Temps
Administrative	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1	01/06/2015	TC
Technique	Ingénieur	1	01/03/2015	TC
Médico-sociale	ATSEM de 1 ^{ère} classe	1	01/09/2015	TC

Article 3 :

D'imputer la dépense correspondante au budget de la Ville, compte 64111.

Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Février 2015			
11 au 13		Semaine citoyenne en partenariat avec le Collège Visite de 4 sites dans le cadre de l'activité City raid	Bibliothèque municipale Centre d'Animation jeunesse Salle du Conseil municipal Maison du patrimoine
7 au 18		15 ^{ème} festival de cinéma d'animation du Val d'Oise « Image par Image »	Beaumont-Palace
Jusqu'au 28		Exposition « L'été 1914 à Beaumont »	Maison du Patrimoine
Jusqu'au 25/04		Exposition « Portraits » : acryliques réalisées par les jeunes du Centre de Loisirs	Maison du Patrimoine
Mars 2015			
Du 1 ^{er} /03 au 30/04		« La grande guerre à Beaumont »	Maison du Patrimoine
6	20 h 30	Spectacle « Charlot festival » Soirée d'ouverture des Printemps Sonores	Beaumont-Palace
11	14 h 30	Conte « Amanda fait des histoires »	Bibliothèque municipale
22	8 h	Elections départementales : 1 ^{er} tour	Salle Léo Lagrange
28	21 h	Jazz avec « Full swing »	Bibliothèque municipale
28	9h-1h	Tango Noir : Compétitions nationales et opens	Salle Léo Lagrange
29	8 h	Elections départementales : 2 ^{er} tour	Salle Léo Lagrange
Avril 2015			
11	21 h	Concert Théâtre « Correspondances » Compagnie « Double jeux »	Beaumont-Palace

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

jeudi 26 mars 2015
jeudi 28 mai 2015
jeudi 2 juillet 2015

Calendrier prévisionnel des Conseils communautaires

Lundi 23 février 2015
Lundi 30 mars 2015
Lundi 27 avril 2015

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 23 heures 10 minutes.




Le Maire,
Nathalie GROUX